

Robert Jr Dumoulin Lagacé

Prenez avis que Robert Jr Dumoulin Lagacé, dont l'adresse du domicile est le 205, rue Galipeau, appartement 2A, Thurso, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Maverick Dumoulin.

Thurso, le 5 décembre 2001

21585-51-2

ROBERT JR DUMOULIN LAGACÉ

Zaher Lakiss

Prenez avis que Zaher Lakiss, dont l'adresse du domicile est le 857, avenue Outremont, Outremont, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Alex Frédéric Zaher Lakiss.

Outremont, le 7 décembre 2001

21605-51-2

ZAHER LAKISS

Robin Laplante

Prenez avis que Robin Laplante, dont l'adresse du domicile est le 341, 10^e et 1^{er} rang de Gallichan, Gallichan, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Robin Roy.

Saint-Laurent-de-Gallichan, le 10 décembre 2001

21603-51-2

ROBIN BOULAY

Roméo dit Renaud Lelièvre

Prenez avis que Roméo dit Renaud Lelièvre, dont l'adresse du domicile est le 259, route 132, Sainte-Thérèse-de-Gaspé, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Renaud Lelièvre.

Chandler, le 5 décembre 2001

21586-51-2

ROMÉO DIT RENAUD LELIÈVRE

Samer Sirri

Prenez avis que Samer Sirri, dont l'adresse du domicile est le 3455, rue Redpath, appartement 202, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sam Siriot.

Montréal, le 6 décembre 2001

21604-51-2

SAMER SIRRI

Simeon Gabriel Fortin

Prenez avis que Tanya Young, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 6704, avenue des Érables, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Simeon Gabriel Fortin en celui de Musa Simeon Fortin.

Montréal, le 7 novembre 2001

21579-51-2

TANYA YOUNG

Ministères, Avis concernant les...**Affaires municipales****Paroisse de Saint-Lazare**

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole, madame Louise Harel, donne avis qu'elle a, conformément à l'article 210.3.9 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), décrété en date du 11 décembre 2001, le changement de régime de la Paroisse de Saint-Lazare, laquelle cesse d'être régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et est dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) à la condition suivante :

Toute procédure de vente d'un immeuble pour défaut de paiement de taxes et de rachat ou de retrait de celui-ci commencée avant la date de l'entrée en vigueur du changement de régime est continuée par la personne qui l'a entreprise conformément aux dispositions législatives applicables sur le territoire de la municipalité la veille de cette date.

Elle a également approuvé à cette même date le changement de nom de la Paroisse de Saint-Lazare pour celui de « Ville de Saint-Lazare », conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Conformément aux dispositions des articles 27 et 210.3.10 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le changement de nom et le changement de régime entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*La ministre des Affaires
municipales et de la Métropole,
LOUISE HAREL*

8196